



**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 26 SEPTEMBRE 2013**

L'an deux mille treize, le vingt-six septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick PETITJEAN, Président.

Nombre de Conseillers en exercice : 55  
Nombre de Présents : 46  
Nombre de votants : 46  
Date de la Convocation : 19 septembre 2013

Après avoir constaté que le quorum était obtenu, le Président ouvre la séance. Il demande à l'assemblée si elle a des remarques concernant le compte-rendu de la dernière réunion de Conseil Communautaire. En l'absence d'observation particulière, le compte-rendu est validé.

**1. Aménagement de résidences seniors**

• Point sur le jury de concours d'architectes du 13/09 : M.PETITJEAN précise que suite au concours d'architectes lancé pour la réalisation de cette opération, 49 architectes de toute l'Europe ont répondu. 3 d'entre eux ont été pré-sélectionnés pour présenter une proposition. Le jury de concours a retenu le lauréat qui a proposé un projet en adéquation avec l'habitat traditionnel local et une implantation pertinente des habitations au vu des contraintes topographiques des terrains.

En raison de l'application du code des marchés public, le nom du lauréat ne sera communiqué au public qu'à l'expiration des délais d'opposition et de contestation des autres candidats soit le 13 octobre prochain. Une réunion technique a néanmoins d'ores et déjà eu lieu avec le lauréat pour mettre en exergue les points techniques pour lesquels il convient d'apporter des précisions au niveau local, tels le ramassage des ordures ménagères, le mode de chauffage, les VRD, les systèmes d'assainissement à mettre en place etc... une réunion avec les maires concernés par ce projet aura lieu le 4 octobre prochain.

Le plan de financement prévisionnel est arrêté comme suit :

Dépenses	Montant en €	%	Recettes	Montant en €	%
VRD	220 2098.57	13.9	Prêt CDC	629 957.75	39.67
Construction	1 140 779.76	71.8	Prêt CARSAT	633 080.23	39.86
Honoraires techniques	216 263.44	13.6	Subvention CG39	30 000.00	1.89
Assurances	10 785.21	0.7	Fonds propres CCPJ	295 000.00	18.58
<b>Total dépenses</b>	<b>1 588 037.98</b>	<b>100</b>	<b>Total recette</b>	<b>1 588 037.98</b>	<b>100</b>

Celui-ci sera susceptible d'évolution en plus ou moins value quand les points techniques seront arrêtés.



• **Sollicitation de subvention auprès du Conseil Général du Jura** : le Président explique que les vacances ont été laborieuses et le partenariat avec Dole du Jura Habitat fructueux puisqu'après nombre de négociations avec les partenaires institutionnels, un accord a été acté pour considérer que l'aménagement de 27 résidences seniors sur le territoire de la Plaine Jurassienne était une opération globale quelque soit le porteur du projet.

Par conséquent, la Plaine Jurassienne pourra bénéficier d'agrément au titre du PLS et de prêts auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations dans les mêmes conditions que Dole du Jura Habitat (soit un taux d'intérêt aux alentours de 3.5% et indexé sur le taux du livret A sur une durée de 50 ans entraînant nombre d'avantages fiscaux et sociaux). De même, il sera possible d'émarger auprès du Conseil Général du Jura au titre du Plan Climat Energie Territorial (PCET).

Le corollaire de cette décision réside en la durée des baux emphytéotiques à conclure avec les communes propriétaires des terrains sur lesquels seront aménagées les résidences seniors. La nouvelle durée est donc de 53 ans. Au vu de cette nouvelle donne, la commune de Les Essards Taignevaux souhaite quant à elle vendre le terrain dédié à recevoir cet équipement au prix de 9 € le m<sup>2</sup>. La commune de Pleure doit réfléchir sur l'opportunité ou non de céder le terrain à la communauté de communes.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :***

- ***décide de conclure des baux emphytéotiques de mise à disposition de terrains pour les terrains de Petit-Noir et Pleure où des résidences seniors seront aménagées.***
- ***précise que ceux-ci seront d'une durée de 53 années et seront rédigés et enregistrés par un notaire.***
- ***décide d'acquérir la parcelle située sur la commune de Les Essards Taignevaux au prix de 9 €/m<sup>2</sup>.***
- ***autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette transaction.***
- ***donne mandat au Président pour mener à bien toutes les démarches nécessaires à la réussite de ce projet.***

## **2. Ordures ménagères : admission en non-valeur**

Considérant l'impossibilité de recouvrer les titres d'ordures ménagères, ***le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents approuve l'admission en non-valeur de 1 124 €.***



### **3. Demande d'implantation de fronton sportif**

- Considérant la compétence de l'EPCI en matière d'équipements sportifs ainsi que la volonté de la communauté de communes de renforcer l'attractivité des communes rurales en les dotant de plateaux ou de frontons multi-sports,
- Vu les critères de sélection d'implantation de frontons sportifs sur le territoire de la communauté des communes, un nouvel équipement sera implanté sur la commune de NEUBLANS ABERGEMENT,

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise le Président à acquérir un fronton sportif pour cette commune d'un montant de 8 757,11 € TTC l'unité.*

### **4. Regroupement de santé de Petit-Noir**

Considérant la sollicitation des médecins de Petit-Noir de disposer de locaux adaptés leur permettant de travailler ensemble dans des locaux fonctionnels,

Vu la désertification médicale en milieu rural et l'opportunité du territoire de maintenir les professionnels de santé, le Président propose d'aménager un regroupement médical à Petit-Noir.

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :*

- *décide d'aménager un regroupement médical à Petit-Noir*
- *décide de souscrire un bail emphytéotique de 25 ans avec la commune de Petit-Noir propriétaire du terrain destiné à recevoir cet équipement*
- *décide de recourir à l'emprunt pour assurer ces dépenses*
- *autorise Monsieur le Président à lever l'emprunt et signer tous les documents nécessaires à l'obtention de ce crédit*
- *précise que les crédits correspondants seront inscrits au compte 2111 du budget primitif*
- *autorise le Président à lancer la consultation de l'architecte et à signer tous les documents relatifs à cette transaction*
- *donne mandat au Président pour mener à bien toutes les démarches nécessaires à la réussite de ce projet, notamment les négociations des prix de terrains, le lancement de toutes études nécessaires à la réalisation de ce projet.*

### **5. Etude de faisabilité sur les maisons de santé**

La Communauté de communes de la Plaine Jurassienne, soucieuse de préserver une offre de services de qualité aux habitants, a lancé en partenariat avec les professionnels de santé une étude de faisabilité pour la création d'une maison de santé pluridisciplinaire. Cet outil semble opportun pour renforcer l'attractivité du territoire vis-à-vis des jeunes professionnels de santé.

Le comité de pilotage chargé de suivre cette étude se réunira le 4 octobre prochain afin que le bureau d'étude OPTA-S puisse restituer le diagnostic réalisé ; présenter les points d'arbitrage et définir les modalités de poursuite des travaux.



OPTA-S présentera ensuite le diagnostic validé lors d'une réunion dédiée aux professionnels de santé le jeudi 17 octobre à 20h à la salle de conférence intercommunale.

## 6. Véloroute

Considérant le projet de voie verte mené par le Conseil Général du Jura visant à utiliser les anciennes voies ferrées pour les transformer en pistes ouvertes aux cyclotouristes,

Vu la sollicitation du Conseil Général du Jura, pour participer financièrement à ce projet impactant directement 5 communes du territoire de la Plaine Jurassienne à hauteur de 15% du coût du projet soit 220 000 €,

Le Président propose d'acter cette coopération qui s'échelonne sur plusieurs exercices comptables.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (42 POUR et 4 ABSTENTIONS),***

- *décide de participer au projet de voie verte du Conseil Général et de contribuer financièrement à la réalisation de cet équipement touristique dans la limite des crédits initialement prévus, soit 220 000 € pour la Plaine Jurassienne, sous réserve que la participation de l'Europe et du Conseil Régional soit effectivement actée,*
- *donne mandat au Président pour mener à bien toutes les démarches nécessaires à la réussite de ce projet,*

## 7. Présentation de la programmation culturelle 2014

Compte tenu des délais incompressibles pour réserver des spectacles de qualité, il convient d'entériner la programmation culturelle 2014. M. PETITJEAN précise que la commission culture a bien pris en compte le budget qui lui était alloué (identique à celui de 2013) et a œuvré pour une programmation éclectique ci-après détaillée.

Le centenaire de la guerre de 1914 sera commémoré comme il se doit avec l'organisation d'une exposition qui lui sera dédiée.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, arrête la programmation culturelle 2014 comme suit :***

PERIODE	ANIMATION	COUT TTC
Janvier	<b>La met des mots</b> Cie Théarto 52000 Chaumont  Spectacle	791.20 €
Février	<b>Le bal</b> Cie Shagai 42370 SAINT ANDRE D'APCHON  <i>Bal costumé pour découvrir les musiques du monde</i>	653 €
Mars	<b>Conférences de l'université ouverte de Dole</b>	
Avril	<b>Feuilleton</b>  Cie Porte plume 39600 Montmâlin  Spectacle	2 200 € pour 6 épisodes
Mai	<b>Symphony Gospel</b> 71100 CHALON SUR SAONE Concert	880 €
Juin	<b>La fée bucheronne</b> Théâtre de la petite montagne 39570 SAINT MAUR Contes	380 €
Juillet Aout	Nocturne à la médiathèque avant fermeture estivale	
Septembre	<b>Première guerre mondiale</b> Agence comme vous voulez ASNIERES (92)	10 à 14 panneaux 350€ 16 à 20 panneaux 450€ Retour postal (50€)
Octobre	<b>Arreter de lire c'est possible</b> Cie des chercheurs d'Air 39170 LAVANS LES SAINT CLAUDE  Théâtre	903.92 €
Novembre	<b>Mois du film documentaire</b> Cinéma	30€/ film
Décembre	<b>Conférence de Noël</b> par Brigitte Rochelandet, Dr en histoire des mentalités, conférencière universitaire BESANCON <b>Clown de Noël</b> Cie des Chercheurs d'Air LAVANS LES SAINT CLAUDE Spectacle	150 €  904 €

## 8. Divers

- Subvention à la FAMI: *Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide d'accorder une subvention de 8 000 € à la Fédération des Associations de Musique Intercommunale (FAMI).*

Cette subvention rentre dans le cadre du volet culturel de la médiathèque et pourra être reconduite.

M. Alain JANET, Président de la FAMI, présent dans l'assistance remercie l'ensemble des membres du conseil communautaire du soutien financier.



➤ Point sur les politiques de développement durable du Conseil Général du Jura :

➤ **Co-voiturage :** M. SAVOYE expose que le transport collectif a ses limites dans un département rural. Pour répondre à ce vœu de plus de mobilité, le Conseil Général du Jura a décidé d'encourager la pratique du co-voiturage. A cet effet, une étude de schéma de co-voiturage a été réalisée avec 3 objectifs :

- Faciliter la mise en relation avec les usagers à travers des plateformes Internet ou des démarches de plan de déplacements entreprises ou administration
- Offrir aux usagers des infrastructures adaptées permettant des points de rencontre aisés entre co-voiturants et si possible en lien avec les transports collectifs
- Faire adhérer la population et convaincre de nouveaux usagers via des actions de communication et de sensibilisation.

Pour favoriser cette pratique, le Conseil Général entend créer des aires de stationnement dédiées avec une signalétique, un aménagement et une labellisation permettant une identification immédiate. L'étude a recensé 125 aires susceptibles d'être aménagées sur le département dont 5 aires identifiées sur le territoire à Annoire, Longwy sur le Doubs, Chaussin, Rahon et Tassenières.

M. SAVOYE explique qu'une aire de stationnement supplémentaire a été sollicitée à Neublans sur le parking poids lourds pour les personnes se rendant en Saône et Loire. Le projet est actuellement à l'étude au sein des services départementaux.

➤ **Installation de bornes pour les véhicules électriques :** Le Conseil Général du Jura prépare son propre plan d'acquisition et d'installation de bornes électriques sur tout son territoire. Près de 100 000 euros devraient être votés lors du budget 2014 pour permettre la pose d'une quarantaine de points de recharge. Cela devrait faciliter la vie des propriétaires de véhicules électriques et rassurera ceux qui se posent encore la question d'en acquérir un. Pour donner l'impulsion à ce nouveau mode de déplacement, l'ambition est de rendre plus aisée la recharge des batteries. 2 bornes seraient implantées sur la Plaine Jurassienne. Il conviendra de définir les emplacements les plus pertinents.

➤ Présentation étude du comité de pilotage « compétence voirie » : M. BOSC précise qu'un nouveau point sur la voirie d'intérêt intercommunale a été fait durant l'été en partenariat avec Jean-Pierre LOLLIOT. Messieurs BOSC et PETITJEAN saluent le travail accompli par ce technicien hors pair qui a scruté les 59.90 km de voirie identifiée comme intercommunale. 1<sup>er</sup> constat, l'état de la voirie s'est amélioré en 4 ans. Néanmoins, considérant le cycle d'entretien de la voirie calqué sur 10 ans, le coût annuel d'entretien est fixé de manière incompressible entre 250 et 300 000 €.

Au vu de ces éléments, le Président explique qu'il ne proposera pas de prendre cette nouvelle compétence avant la fin de cette mandature. En effet, pour financer cette voirie il conviendrait d'augmenter les contributions directes de 50% et il n'apparaît pas déontologique de grèver de la sorte les budgets des futurs délégués communautaires de plus qu'un important



travail de réflexion reste à conduire avec les maires. Ce transfert de compétence ne peut se faire qu'à l'unanimité.

Le dossier est prêt, bien travaillé mais l'implication financière est trop importante pour prendre une décision dans l'immédiat. L'acte III de la décentralisation apportera peut-être de nouveaux éléments pour une prise de compétence effective par l'intercommunalité.

➤ Engagement de la CCPJ dans la démarche PCET au sein du Pays Dolois

M. SAVOYE explique que PCET est un outil de planification permettant de faire face aux enjeux énergétiques et climatiques. Les objectifs de la démarche sont :

- D'optimiser la gestion des ressources énergétiques
- De diminuer les émissions de GES
- De développer une stratégie locale d'adaptation aux changements climatiques.

D'un point de vue règlementaire, le PCET doit être compatible avec le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) et devra être pris en compte dans les documents d'urbanisme, à savoir les schémas de cohérence territoriaux (SCOT) et les plans locaux d'urbanisme (PLU).

Une mise à jour à minima tous les 5 ans doit être faite (Art. L. 229-26 du code de l'environnement). Cependant, il est nécessaire de penser le PCET comme un outil évolutif permettant de répondre aux besoins de la collectivité.

Concrètement, ce document doit être perçu comme un guide structurant les politiques climatique et énergétique du Pays et revêt plusieurs aspects :

- en premier lieu, il est logique d'aborder la démarche sous l'angle environnemental. La prise de conscience des répercussions des activités humaines sur son environnement est un préalable au lancement de cette démarche.
- l'angle économique est une nécessité afin de réorienter certains secteurs d'activité. A titre d'exemple et à l'échelle nationale, nous pouvons citer le manque de formation et de qualification des personnels de certains secteurs du bâtiment afin de répondre aux exigences de la réglementation thermique 2012 (RT 2012).
- l'aspect social est également un aspect important de la démarche. Nous pouvons évoquer la difficulté des couches défavorisées de la population dans la recherche d'un logement possédant une bonne qualité thermique. Ceci se traduit par une part importante du salaire consacrée aux dépenses énergétiques.

Les axes d'études et d'actions sont multiples et devront faire l'objet d'un arbitrage politique. De façon générale, il s'agit d'un véritable projet de territoire à penser de manière partenariale et qui devra s'articuler avec toutes les démarches existantes. Il n'y a pas un modèle de plan climat mais chaque PCET doit répondre aux enjeux locaux et refléter la politique énergétique et climatique que souhaitent initier les membres du Pays.

Afin de soutenir l'élaboration des Plans Climat Energie Territoriaux, le Conseil Régional de Franche Comté, l'Etat via l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) ainsi que l'Europe financent, après justification, les postes de chargés de mission suivant la répartition suivante :



- Conseil Régional de Franche Comté : 30% du coût du poste
- ADEME : 30% du coût du poste
- Europe (FEDER) : 20% du coût du poste

Le Président expose qu'afin d'instruire le dossier FEDER pour le poste de chargé de mission PCET du Pays Dolois, la DREAL Franche-Comté demande une délibération attestant de l'engagement dans l'opération de toutes les communautés de communes membres du Pays.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide de s'engager dans la démarche de plan climat énergie territoriale du Pays Dolois.***

➤ Vente du fonds de commerce du restaurant la Gouillette à l'EURL Vatel

Le Président a le plaisir d'annoncer que l'EURL Franck VATEL est devenu propriétaire du fonds de commerce du restaurant le 17 septembre dernier. Il félicite l'assemblée d'avoir accordée sa confiance au chef VATEL et sauvé le restaurant ainsi que les emplois induits.

Au vu de l'excellent chiffre d'affaires enregistré cette année par M. VATEL, ce dernier devrait acquérir le fonds d'ici 1 ou 2 ans.

➤ Dématérialisation des actes : considérant la volonté de la communauté de communes de la Plaine Jurassienne de mettre en place la dématérialisation des actes, notamment la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité;

Vu le projet de convention entre le représentant de l'Etat dans le Département du Jura et la communauté de communes de la Plaine Jurassienne.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents approuve le projet de convention présenté et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à la dématérialisation.***

➤ Réflexion d'un groupe de travail sur :

➤ L'attribution des fonds de concours : la diminution annoncée des subventions de l'Etat tend à avoir pour corolaire une simplification des règles d'attribution des fonds de concours. Par conséquent, le Président souhaite mettre en place un groupe de réflexion chargé de proposer des critères d'attributions pertinents, équitables et sans équivoques afin de ne pas se trouver débordé par les multiples demandes qui devraient affluer dans les années à venir. M. PETITJEAN sollicite les membres du conseil communautaire pour trouver une personne référente qui voudrait se charger de ce dossier.

➤ Le développement des services à la personne : le Président explique qu'il a été sollicité par les bénévoles de l'ADMR pour tenter de trouver des solutions à la situation actuelle de cette association qui apparaît inextricable puisque les bénévoles ont la charge de gérer actuellement une quarantaine d'employés s'occupant d'environ 240 usagers journaliers. Le manque de professionnalisation de cette structure est la source de nombre problèmes et use les bénévoles qui ne peuvent plus assurer seule cette charge de travail.





Dans le cadre de l'aménagement des résidences seniors, la restructuration des services liés aux personnes âgées est une préoccupation importante, notamment pour la CARSAT, partenaire financier de l'opération.

Par conséquent, il apparaît opportun de réfléchir à la mise en place d'un système peut-être parallèle à celui de l'ADMR pour satisfaire les besoins de la population vieillissante. M. PETITJEAN sollicite les membres du conseil communautaire pour trouver une personne référente qui voudrait se charger de ce dossier.

Le Président  
Patrick PETITJEAN

